



REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} Tournoi des Fous du Volant « Bugey-vous ! » 2 et 3 mars 2019



- 1- Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
- 2- Le juge-arbitre principal du tournoi sera Isidro TABOADA du club de Saint Claude (PBSC 39)
- 3- Le tournoi se déroulera au :
Gymnase de la Plaine de l'Ain
Rue Léon Blum
Parking de l'espace 1500
01500 Ambérieu-en-Bugey
- 4- Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton et de la FFBaD.
- 5- N° d'autorisation : En cours
- 6- Le tournoi est limité à 290 inscrits.
- 7- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 8- Le tournoi est ouvert aux joueurs Seniors, aux vétérans ainsi qu'aux **minimes**, **cadets** et aux **juniors**, licenciés à la FFBaD, et de série N2, N3, R, D, P, NC
- 9- Le tournoi se déroulera en simple et en mixte le samedi puis en double le dimanche.
- 10- Les matchs se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule. Le comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi notamment selon le nombre d'inscrits, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.
- 11- Les têtes de série de chaque catégorie seront fixées par le juge-arbitre en fonction du CPPH en vigueur à la date du tirage au sort (**vendredi 15 février 2019**)
- 12- Les inscriptions se feront par mail à l'adresse tournois@fdva01.fr. Elles seront effectives dès réception du paiement effectués par chèque et envoyé à l'adresse suivante :
M. PETITGENET Noel
109 rue du Seymard
01500 CHATEAU GAILLARD
- 13- L'ordre de prise en compte des inscriptions est la date du cachet de la poste sur l'enveloppe contenant le règlement.
- 14- Le montant de l'inscription est de 18 € pour 1 tableau et 20 € pour 2 tableaux. Le règlement peut être individuel ou pris en charge par le club. Ce tarif comprend la taxe fédérale de 2€ par joueur.
Note : en fonction de la mise à jour du CPPH le 15/02/19 et de son évolution, vous pourrez être inscrit dans la catégorie de classement supérieure à votre feuille d'inscription mais en aucun cas dans la catégorie inférieure.
Exemple : Un R4 montant N3 lors de la mise à jour des classements sera inscrit en N3. Un N3 descendant R4 sera maintenu en N3 si c'est son choix sur la fiche d'inscription.
- 15- En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double.
- 16- Au-delà de la date limite d'inscription (**15 février 2019**), tout désistement ne sera pas remboursé sauf sur justificatif (certificat médical, attestation employeur, etc. ...).
- 17- Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être licencié.



REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} Tournoi des Fous du Volant « Bugey-vous ! » 2 et 3 mars 2019



- 18-** Les volants sont à la charge des joueurs (partage).
- 19-** En cas de litige les volants officiels seront les RSL Grade 3 en plume ou les MAVIS 200 en plastique.
- 20-** Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. Néanmoins sur demande des joueurs un arbitre pourra être désigné à tout moment, si aucun arbitre n'est disponible, un bénévole pourra éventuellement assurer les fonctions de scoreurs.
- 21-** A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre, quelque soit le stade de la compétition.
- 22-** Le temps autorisé sur le terrain pour la mise en préparation, test de volant compris, est de 3 minutes. Les joueurs devront se présenter sur le terrains avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles pour son match (Eau, serviette, raquettes, ..etc).
- 23-** Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « **faute** ». Tout volant touchant les filins sera compté « **faute** » en jeu. Au service un volant touchant les filins sera compté « **let** » deux fois puis « **faute** » la 3^{ème} fois.
- 24-** Le temps minimum de repos entre la fin d'un match et l'appel du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord du (ou des) intéressé(s).
- 25-** Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. Les matchs pourront être appelés avec plus de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé avec accord préalable des intéressés. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur l'échéancier. Cependant l'ordre et l'heure des matchs sont donnés à titre indicatif et donc pourra être modifié à tout moment sur décision du JA et du GEO pour le bon déroulement du tournoi.
- 26-** Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.
- 27-** L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au Juge-Arbitre et aux membres du Comité d'Organisation. Deux personnes max. par joueur sont autorisées sur le terrain pour le coaching à 11 et entre les sets.
- 28-** Compte tenu d'un espace insuffisant, il n'y aura pas de possibilité de coaching en dehors des pauses.
- 29-** Une buvette est prévue sur place proposant boissons, sandwiches, hot dog, pâtisseries, fruits, crêpes etc.
- 30-** Le samedi il ne sera pas possible de s'inscrire en simple et en mixte à la fois ou inversement pour éviter le blocage de l'échéancier et ainsi homogénéiser ce dernier un maximum
- 31- Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif de son absence au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à la Commission Ligue des Officiels Techniques (Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton – 37 route du Vercors – 38 500 SAINT CASSIEN ; sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de sanction fédérale.**

Isidro TABOADA